

Règlement de la course TRIATHLON SPRINT DE SEURRE 2023

Article 1

Lieux et dates :

Le Triathlon-Club-Seurreois organise 5 courses le dimanche 17 septembre 2023 au départ du Camping de la Plage à Seurre (21250)

Le Triathlon XS (limité à 100 inscrits) : départ à 9h00 (nés en 2009 et avant)

Le duathlon 6-9 ans (limité à 50 inscrits) : départ 10h15 (nés entre 2017 et 2014) // VTT obligatoire

Le Triathlon 8-11ans (limité à 50 inscrits) : départ à 10h45 (nés entre 2015 et 2012) // VTT obligatoire

Le Triathlon 10-13ans (limité à 50 inscrits) : départ à 11h15 (nés entre 2013 et 2010) // VTT obligatoire

Le Triathlon S (limité à 200 inscrits) : départ à 14h00 (nés en 2007 et avant).

Il est demandé aux concurrents d'être présents au minimum 30 minutes avant leur épreuve.

Article 2

Récupération des dossards :

Les dossards seront remis le dimanche 17 Sept. 2023 sur le site de la course à partir de 7h30 jusqu'à 30 mn avant le départ de la course.

Les dossards de l'épreuve S et S relais doivent être retirés au plus tard à 13h30 (après le dossard est réattribué)

Les dossards devront être attachés avec une ceinture présentant trois fixations.

Article 3

Les catégories :

Classement par catégorie d'âge et par sexe :

Mini-poussins (2016-2017) Poussins (2014-2015), Pupilles (2012-2013), Benjamins (2010-2011), Minimes (2008-2009), Cadets (2006-2007), Juniors (2004-2005), Seniors 1 (1999 à 2003), Seniors 2(1994 à 1998), Seniors 3 (1989 à 1993), Seniors 4 (1984 à 1988), Vétérans 1 (1979 à 1983), Vétérans 2 (1974 à 1978), Vétérans 3 (1969 à 1973), Vétérans 4 (1964-1968), Vétérans 5 (1963 et avant)

Article 4

Inscription :

-Epreuve "XS" : 20€

-Epreuves "Jeunes " : 10€

-Epreuve "S individuel contre-la-montre" :

- 28€ jusqu'au 20/08/2023
- 30€ du 21/08/2023 au 10/09/2023
- 33€ à partir du 11/09/2023.

-Epreuve "S en relais" :

- 38€ jusqu'au 20/08/2020,
- 40€ du 21/08/2023 au 10/09/2023
- 45€ à partir du 11/09/2023 ;

Pour les épreuves XS et jeunes : l'inscription est possible sur place le jour de l'épreuve à partir de 8h00 (surcoût 5€ pour l'épreuve XS et 2€ pour les épreuves jeunes).

Pour les épreuves S et S relais l'inscription sur place est possible que si un dossard se libère (c'est-à-dire s'il n'est pas retiré à 13h30) surcoût de 5€.

Article 5

Droit à l'image :

Le sportif (ou les parents) autorise(nt) l'utilisation de son (leur) image uniquement pour la communication du Triathlon-Club-Seurois y compris sur le(s) site(s) Internet.

Article 6

-Le règlement qui s'applique est celui retenu par la Fédération Française de Triathlon : Respect du code de la route, port du casque obligatoire, drafting interdit = zone de pénalité.

Article 7

Ravitaillement :

Un poste de ravitaillement est prévu à la fin des courses XS et jeunes.

Un poste de ravitaillement est prévu sur la zone de transition et à 2,5 km sur le format S.

Article 8

Classement et récompenses :

- Des coupes/médailles récompenseront les trois premiers hommes et femmes du classement «Scratch » pour chaque course

- Primes sur Triathlon S contre-la-montre : 400€ en primes attribués aux 3 premiers hommes et femmes SCRATCH (1er : 100€, 2ème : 70€ ; 3ème : 30€).

- Prime de chronométrage de 200€ en cas de temps inférieur au record de l'épreuve établi par Cyril Viennot en 54'20"

- Divers lots (600€ au total) seront attribués par tirage au sort lors de la remise de prix. Ils ne seront remis que si la personne gagnante est présente lors du tirage. En cas d'absence, les lots seront à nouveau tirés au sort.

- Une médaille sera remise à l'arrivée aux jeunes des courses 6-9 ans, 8-11ans et 10-13ans

Article 9

Assurance et responsabilité :

Le Triathlon-Club-Seurois et la municipalité ne sauraient être tenus pour responsables des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part. Une assurance a été contractée garantissant la Responsabilité Civile Générale de l'organisation.

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée.

Article 10

Organisation :

L'équipe d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement en fonction des effectifs, des horaires à respecter, du temps ou pour tout autre motif qu'elle jugera utile.

Article 11

Surveillance Médicale et soins :

Un poste de secours fixe de la UNASS se tiendra à l'arrivée.

Article 12

Douches :

Les douches du camping seront à la disposition des concurrents.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vol d'objets dans les douches.

Article 13

Remboursement/annulation :

Remboursement sur présentation d'un certificat médical justifiant d'une incapacité à participer à l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité (météo trop défavorables), l'organisation se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses, de modifier les parcours, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription, exception faite d'une annulation liée au Covid-19. Dans ce cas l'organisation s'engage à rembourser intégralement le montant de l'inscription (hors frais en ligne).

